

# La lutte contre les sectes au placard ?

Élus et associations s'inquiètent de l'abandon de la politique de lutte contre les sectes.

Une « victoire » offerte aux gourous ? Dans quelques jours, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), née en 2002, va être transférée de Matignon au ministère de l'Intérieur, au sein du secrétariat spécialisé dans la radicalisation (CIPDR, Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation). Deux organisations « complémentaires », assure Frédéric Rose, nouveau secrétaire général du CIPDR.

« On a à apprendre de l'expertise de la Miviludes », assure-t-il, « on ne va pas la dissoudre ».

« Coup de massue sur une structure enviée dans le monde entier »

GEORGES FENECH

Ancien président de la Miviludes

Mais depuis l'annonce du transfert il y a deux mois, la mission a déjà perdu « un président, un secrétaire général adjoint et du personnel administratif », explique la secrétaire générale de la Miviludes, Anne Josso. Elle attend encore des « clarifications » sur la nouvelle organisation et le devenir de ses neuf agents, véritables puits de sciences dans leur domaine.

Pourtant, l'activité de cette mission est loin d'être en baisse : de 2015 à 2018, les saisines ont augmenté de 30 %, passant de 2 160 à 2 779, selon le dernier rapport d'activité de la mission.

En 2019, c'est elle, alertée par des proches, qui a signalé à l'ANSM le « fonds Josefa », groupe organisé par le professeur Joyeux, célèbre pour ses positions anti-vaccins, et qui, à l'occasion d'un « essai clinique sauvage » promettait à des malades d'Alzheimer ou de Parkinson une solution miracle, pour... 1 500 euros par patch.

Dans ce contexte, les atermoiements sur son avenir sont « une victoire des sectes », tranche M<sup>e</sup> Daniel Picotin, avocat bordelais spécialisé



Assemblée nationale, juin 2017. Georges Fenech, ancien président (2008-2012) de la Miviludes, dénonce une « fin déguisée ».

PHOTO : AFP

dans la lutte contre les sectes. Selon lui, « c'est l'enterrement par l'État d'une politique de lutte contre les dérives sectaires ». Au moment même où « ces mouvements sont en train de gagner du terrain », met en garde Charline Delporte, présidente du Caffes, association d'aide aux victimes.

« Noyer une structure dans une autre, c'est souvent une manière de la tuer », relève Catherine Picard, ex-députée à l'origine de la loi (2001) qui porte son nom et a permis de renforcer la répression de ces mouvements.

Tous, associations de victimes, parlementaires, Ligue des droits de

l'Homme, obédiences franc-maçonnes... s'alarment depuis deux mois de la fin possible de la coopération entre tous les ministères, permise par Matignon, et de la nouvelle tutelle de l'Intérieur.

La Miviludes « perdra son caractère interministériel, véritable garant de son efficacité », alertaient à l'automne plusieurs d'entre eux. « La lutte contre les dérives sectaires ne relève pas que du ministère de l'Intérieur », souligne Georges Fenech, ancien président (2008-2012) de la Miviludes, qui dénonce « la fin déguisée » et « un coup de massue » sur une structure « enviée et connue dans le monde

entier ».

Car la Miviludes impulse également une politique de coopération sur le terrain, organise des comités départementaux avec les préfetures, qui permettent de faire remonter les signalements, très souvent à la Justice. Alertée dans 80 % des cas par des particuliers, notamment via son site internet, la Mission peut en effet saisir directement les parquets.

Pour les policiers du pôle chargés d'enquêter sur les dérives sectaires, la Miviludes est « la source clef », explique Philippe Guichard, à la tête de l'Office central pour la répression des violences aux personnes.

La Miviludes joue aussi un rôle de vigie face aux grandes tendances qui se dessinent au sein des dérives sectaires.

« Quelles vont être les priorités du ministère de l'Intérieur ? », interroge Catherine Picard : « la délinquance et la radicalisation. Que va-t-il rester pour les sectes ? »

Rien, craignent les associations.

**500 000**

FRANÇAIS

sont concernés par les dérives sectaires.

## TÉMOIGNAGE

### « Ma femme est sous emprise »

Voici un exemple d'intervention de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes). Astrid, la femme d'Eric est tombée, progressivement, sous la coupe d'un institut de développement personnel. De 2016 à 2018, elle participe à des séminaires dans des hôtels 5 étoiles en Europe, puis à des formations pour devenir coach... Cet institut devient sa priorité. « Il y a eu changement radical de posture et de valeurs », témoigne son conjoint. Selon lui, environ 50 000 euros passent dans ces « formations ».

Disputes, séparations... un différend les conduit vers le juge

aux affaires familiales. A cette époque « un de mes frères contacte la Miviludes, qui dit avoir de multiples signalements » sur cet institut et leurs dirigeants.

« Ça a été une révélation, je pouvais déculpabiliser ! C'était un éclairage pour moi, comme pour le juge », auquel une lettre de la Miviludes a été fournie. Ce qui permet selon Eric d'obtenir la maison et la garde de leurs cinq enfants.

Mais sa femme fait une demande de divorce. « Désormais son discours est de dire qu'elle était sous mon emprise depuis 20 ans ». « Mais c'est elle, qui est sous emprise ».

## Santé, bien-être : nouveaux sujets d'inquiétude

Ils sont la principale porte d'entrée dans les dérives sectaires, peuvent toucher absolument tout le monde : les nouveaux marchands de bonheur et autres thérapies alternatives fleurissent en France, jouant sur les peurs de la mort et la recherche d'une vie meilleure.

« Quand on évoque les sectes, on pense tout de suite à la Scientologie », explique Philippe Guichard, de l'Office centrale pour la répression des violences aux personnes. Or, « on s'occupe davantage d'organisations moins importantes en nombre en rapport avec le bien-être et le développement personnel », ajoute-t-il.

De plus petites organisations, mais des chiffres qui interpellent : selon le dernier rapport de la Miviludes, on estime à environ 3 000 le nombre de médecins « en lien avec la mouvance sectaire », sur les quelque

220 000 exerçant en France.

La mission dénombre aussi « 1 800 structures d'enseignement ou de formation à risques dans le domaine de la santé, 4 000 psychothérapeutes autoproclamés n'ont suivi aucune formation et ne sont inscrits sur aucun registre », près de 200 « bio-décodeurs », et plus de 800 kinésio-logues.

« Depuis 25 ans », explique l'avocat Daniel Picotin, défenseur notamment des « reclus de Montflanquin », les dérives sectaires dans ces thérapies alternatives se sont « beaucoup développées ». « Si vous ouvrez les Pages jaunes, il y aura des psychothérapeutes agréés, d'autres non agréés. Mais les gens ne font pas la différence, et ça ouvre la voie à des abus avec des dérives sectaires manifestes », ajoute cet ancien député.



M<sup>e</sup> Daniel Picotin.

PHOTO : AFP